

Paris, le 07.06.2016  
SECRETARIAT GENERAL

- 8 JUIN 2016

ARRIVEE



Inspection  
générale des  
affaires culturelles

Note à l'attention de

Christopher MILES  
Secrétaire général  
Président du CHSCT ministériel

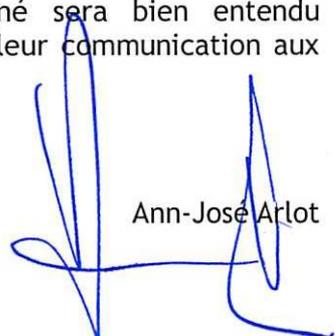
IGAC/MCV/CC 2016-127  
L'Inspectrice Générale,  
Cheffe du service

**Objet :** Nouvelles répartitions des portefeuilles des inspecteurs(rices) Santé sécurité au travail.

Je vous prie de trouver ci-joint les lettres de mission des inspecteurs(rices) Santé sécurité au travail indiquant la nouvelle répartition des portefeuilles.

Aux termes du décret de 1982 sur l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique une lettre de mission est en effet adressée aux inspecteurs(rices) Santé sécurité au travail et doit être communiquée pour information aux CHSCT concernés.

Je vous serais donc obligée de bien vouloir informer le CHSCTM de ces modifications. Chaque président de CHSCT concerné sera bien entendu également destinataire de ces documents, en vue de leur communication aux comités.



Ann-José Arlot

P.J.  
- 4 Lettres de mission

Copies  
- Karine Duquesnoy, conseillère sociale et chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Paris, le 08.06.2016.



Inspection  
générale des  
affaires culturelles

IGAC/MCV/CC 2016-125  
L'Inspectrice Générale,  
Cheffe du service

Note à l'attention de

Dominique FRANÇOIS  
Inspectrice Santé et Sécurité au travail  
du ministère de la Culture et de la Communication

**Objet :** Modification du périmètre de vos missions au 1<sup>er</sup> juin 2016.

**REF. :** - Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

- Arrêté du 20 décembre 2004 portant rattachement de la mission Santé Sécurité des conditions de travail à l'Inspection générale des affaires culturelles.

- Lettre de mission du 25 janvier 2016 (réf. IGAC/MCV/CC n° 2016-18).

3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01 - France  
Téléphone 01 40 15 33 34  
01 40 15 77 61  
Télécopie 01 40 15 36 03

Le périmètre des missions qui vous ont été confiées par lettre de mission du 25 janvier 2016 est modifié pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que vous êtes chargée de l'ensemble des services et établissements ci-dessous :

Musées :

- EP Louvre
- EP Orsay-Orangerie
- EP Musée national Picasso
- EP Musée national des arts asiatiques Guimet
- EP Quai Branly
- EP Musée Rodin
- EP Cité nationale de l'histoire de l'immigration
- EP Moreau-Jean-Jacques Henner
- EP - Château de Versailles
- EP Château de Fontainebleau
- EP Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

- SCN Compiègne
- SCN C2RMF
- SCN Saint-Germain

Administration centrale

- Cabinet
- IGAC
- Secrétariat général
- Direction générale des patrimoines
- Direction générale de la création artistique
- Direction générale des médias et des industries culturelles
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France

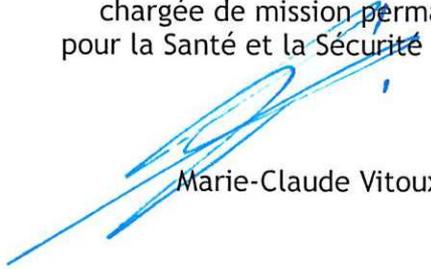
L'ensemble de vos missions de contrôle de conformité, d'expertise et conseil, de contribution à l'animation des réseaux de prévention, s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article 5-2 du décret du 28 mai précité.

Les moyens nécessaires à l'exercice de votre mission vous seront attribués après justification auprès de l'Inspection générale des affaires culturelles ; vos déplacements seront couverts par des ordres de mission qui garantiront le remboursement de vos frais.

Je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la qualité de votre engagement dans votre précédente mission comme dans celle qui vous est aujourd'hui confiée.

*Cordialement*

L'Inspectrice générale  
chargée de mission permanente  
pour la Santé et la Sécurité au travail

  
Marie-Claude Vitoux

La Cheffe du service  
de l'Inspection Générale  
des Affaires Culturelles

  
Ann-José Arlot

Paris, le 08.06.2016.



Inspection  
générale des  
affaires culturelles

IGAC/MCV/CC 2016-125  
L'Inspectrice Générale,  
Cheffe du service

Note à l'attention de

Jean-Pierre FABRE  
Inspecteur Santé et Sécurité au travail  
du ministère de la Culture et de la Communication

**Objet :** Modification du périmètre de vos missions au 1<sup>er</sup> juin 2016.

**REF. :** - Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

- Arrêté du 20 décembre 2004 portant rattachement de la mission Santé Sécurité des conditions de travail à l'Inspection générale des affaires culturelles.

- Lettre de mission du 25 janvier 2016 (réf. IGAC/MCV/CC n°2016-18).

3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01 - France  
Téléphone 01 40 15 33 34  
01 40 15 77 61  
Télécopie 01 40 15 36 03

Le périmètre des missions qui vous ont été confiées par lettre de mission du 25 janvier 2016 est modifié pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que vous êtes chargé de l'ensemble des services et établissements ci-dessous :

DRAC et leurs unités territoriales :

- Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Centre Val-de-Loire
- Corse
- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

CHSCT spécial Musées :

- Musée de Port-Royal des champs
- Musée du 20<sup>ème</sup> siècle des Alpes-Maritimes (Musée national Marc Chagall, Musée national Fernand Léger, Musée national Pablo Picasso-La guerre et la paix)

- Musée Magnin
- Musées napoléoniens (Musée du château de Malmaison et de Bois Préau, Maison Bonaparte, Musée napoléonien et muséum africain)
- Musée de Cluny-Musée national du Moyen Âge
- Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny
- Musée national de la Renaissance-château d'Ecouen
- Musée de la Préhistoire
- Château Domaine de Pau

Établissements publics :

- Bibliothèque nationale de France
- Centre national du livre

Mission non territoriale sur les travaux immobiliers du ministère

L'ensemble de vos missions de contrôle de conformité, d'expertise et conseil, de contribution à l'animation des réseaux de prévention, s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article 5-2 du décret du 28 mai précité.

Les moyens nécessaires à l'exercice de votre mission vous seront attribués après justification auprès de l'Inspection générale des affaires culturelles ; vos déplacements seront couverts par des ordres de mission qui garantiront le remboursement de vos frais.

Je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la qualité de votre engagement dans votre précédente mission comme dans celle qui vous est aujourd'hui confiée.

*Cordialement*

L'Inspectrice générale  
chargée de mission permanente  
pour la Santé et la Sécurité au travail

Marie-Claude Vitoux

La Cheffe du service  
de l'Inspection Générale  
des Affaires Culturelles

Ann-José Arlot

Paris, le 08.06.2016.



**Inspection  
générale des  
affaires culturelles**

IGAC/MCV/CC 2016-125  
L'inspectrice Générale,  
Cheffe du service

Note à l'attention de

**Isabelle BLANCHARD**  
Inspectrice Santé et Sécurité au travail  
du ministère de la Culture et de la Communication

**Objet :** Modification du périmètre de vos missions au 1<sup>er</sup> juin 2016.

**REF. :** - Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

- Arrêté du 20 décembre 2004 portant rattachement de la mission Santé Sécurité des conditions de travail à l'Inspection générale des affaires culturelles.

- Lettre de mission du 25 janvier 2016 (réf. IGAC/MCV/CC n° 2016-18).

3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01 - France  
Téléphone 01 40 15 33 34  
01 40 15 77 61  
Télécopie 01 40 15 36 03

Le périmètre des missions qui vous ont été confiées par lettre de mission du 25 janvier 2016 est modifié pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que vous êtes chargée de l'ensemble des services et établissements ci-dessous :

DRAC et leurs unités territoriales :

- DRAC Alsace Lorraine
- DRAC Bretagne
- DRAC Champagne Nord Picardie
- DRAC Île-de-France
- DRAC Normandie
- DRAC Pays de Loire

- DAC Guadeloupe
- DAC Guyane
- DAC Martinique
- DAC Océan indien

CHSCT Patrimoine et Architecture :

- Médiathèque du patrimoine
- Centre national de la Préhistoire
- Directions des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines
- Musée des plans et reliefs
- Laboratoire de Champs sur Marne

Établissement public :

- Centre national du cinéma et de l'image animée

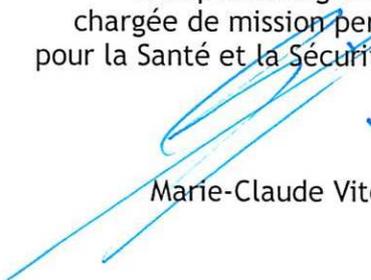
L'ensemble de vos missions de contrôle de conformité, d'expertise et conseil, de contribution à l'animation des réseaux de prévention, s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article 5-2 du décret du 28 mai précité.

Les moyens nécessaires à l'exercice de votre mission vous seront attribués après justification auprès de l'Inspection générale des affaires culturelles ; vos déplacements seront couverts par des ordres de mission qui garantiront le remboursement de vos frais.

Je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la qualité de votre engagement dans votre précédente mission comme dans celle qui vous est aujourd'hui confiée.

*Cordialement.*

L'Inspectrice générale  
chargée de mission permanente  
pour la Santé et la Sécurité au travail

  
Marie-Claude Vitoux

La Cheffe du service  
de l'Inspection Générale  
des Affaires Culturelles

  
Ann-José Arlot

Paris, le 08.06.2016.



Inspection  
générale des  
affaires culturelles

IGAC/MCV/CC 2016-125  
L'Inspectrice Générale,  
Cheffe du service

Note à l'attention de

Christine KNEUBÜHLER  
Inspectrice Santé et Sécurité au travail  
du ministère de la Culture et de la Communication

**Objet :** Périmètre de vos missions au 1<sup>er</sup> juin 2016.

**REF. :** - Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

- Arrêté du 20 décembre 2004 portant rattachement de la mission Santé Sécurité des conditions de travail à l'Inspection générale des affaires culturelles.

- Lettre de mission du 25 janvier 2016 (réf. IGAC/MCV/CC n° 2016-18).

3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01-France  
Téléphone 01 40 15 33 34  
01 40 15 77 61  
Télécopie 01 40 15 36 03

Le périmètre des missions qui vous ont été confiées par lettre de mission du 25 janvier 2016 est reconduit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016. Vous êtes chargée de l'ensemble des services et établissements ci-dessous :

Archives :

- Archives Nationales de Paris (Paris, Pierrefitte-sur-Seine et Fontainebleau), y compris le Musée des Archives nationales
- Archives Nationales du Monde du Travail (Roubaix)
- Archives Nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)

Arts Plastiques :

- Centre National des Arts Plastiques
- Établissement Public de Sèvres-Cité de la Céramique, y compris le Musée Adrien Dubouché à Limoges
- Mobilier National, Ateliers et Manufactures (Paris, Alençon, Aubusson, Beauvais, Le Puy et Lodève)

Autre établissement :

- Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture

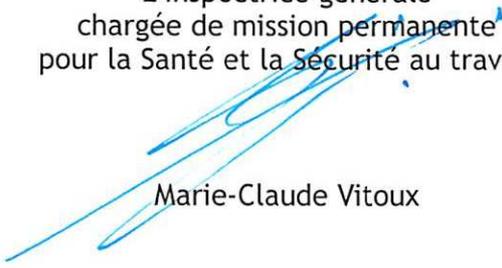
L'ensemble de vos missions de contrôle de conformité, d'expertise et conseil, de contribution à l'animation des réseaux de prévention, s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article 5-2 du décret du 28 mai précité.

Les moyens nécessaires à l'exercice de votre mission vous seront attribués après justification auprès de l'Inspection générale des affaires culturelles ; vos déplacements seront couverts par des ordres de mission qui garantiront le remboursement de vos frais.

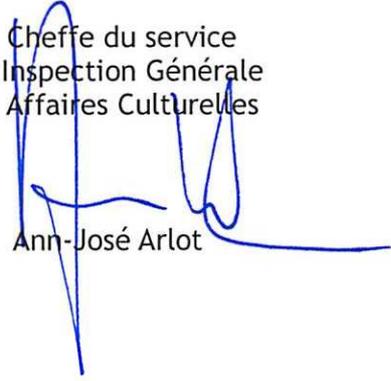
Je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la qualité de votre engagement dans l'accomplissement de votre mission.

*Cordialement*

L'Inspectrice générale  
chargée de mission permanente  
pour la Santé et la Sécurité au travail

  
Marie-Claude Vitoux

La Cheffe du service  
de l'Inspection Générale  
des Affaires Culturelles

  
Ann-José Arlot